## Commune de SAINT ETIENNE DES SORTS 276 GRAND RUE 30200 SAINT ETIENNE DES SORTS



## ARRETE MUNICIPAL Portant autorisation

Département

**GARD** 

**Arrondissement** 

NIMES

Canton

BAGNOLS SUR CEZE

Arrêté N° 2025-34

## Le maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212.2 et L.2213 ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment son article L.113.2 :

Vu le code Pénal et notamment ses articles

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié relatif à la signalisation des routes et autoroutes ; Vu la demande en date du 03/10/2025 de Madame DALIBERT Marie-José pour la société Pradier située à Bagnols-sur-Cèze, sollicitant l'autorisation d'occuper le domaine public ;

## **ARRÊTE**

<u>Article 1:</u> L'entreprise Pradier est autorisée à occuper le domaine public au niveau de la place des 4 Vents, 30200 Saint Etienne des sorts, pour effectuer des travaux au 141 Grand Rue 30200 Saint Etienne des Sorts.

Article 2: Cet arrêté est valable du 20 octobre 2025 au 24 octobre 2025.

Article 3: Le pétitionnaire est responsable de tout accident pouvant résulter de cette occupation. Il s'assurera de prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter les accidents, notamment par la signalisation de celui-ci de jour comme de nuit.

<u>Article 4:</u> Cette autorisation est révocable à tout moment si l'intérêt de la voirie, de l'ordre public ou de la circulation l'exige ou si le pétitionnaire ne respecte pas les prescriptions définies à l'article 1.

Article 5: Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de 2 mois à compter de sa notification.

Article 6: Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

à SAINT ETIENNE DES SORTS Le 10/10/2025

> Maire, Stéphane MARCELLIN Signature et cachet